

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CL826

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 5

À l'alinéa 35, substituer à la référence «L. 1636 B *undecies* » la référence : « 1636 B *undecies* »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction de référence.